



## **REGLEMENT DU CONCOURS CHIMAY BlondTest – concours t-shirt**

Article 1 Le présent règlement fixe les modalités du concours « T-shirt » organisé par Bières de Chimay S.A. (dénommé ci-après « L'Organisateur »), dont le siège social est établi Route Charlemagne 8 à 6464 Baileux, Belgique

Article 2 La participation au concours est uniquement possible via la page <https://chimay.com/fr-fr/quizz/blondtest-fr-fr/>. Aucune participation introduite par courrier ou par tout autre procédé de transmission ne sera prise en considération.

Article 3 Le présent concours est gratuit et est ouvert aux résidents français uniquement, de 18 ans minimum. Une seule participation sera enregistrée par personne. Les membres du personnel du groupe Chimay ne sont pas autorisés à participer au concours.

Article 4 Pour participer et sous peine d'exclusion, le participant devra transmettre ses coordonnées personnelles lors de sa participation au concours.

Article 5 Le gagnant sera la personne qui aura répondu correctement à la question posée et qui s'approchera le plus de la réponse correcte à la question subsidiaire. 100 gagnants pour tout le pays.

Prix : Un t-shirt Chimay de la taille de son choix (S,M,L,XL) et de la couleur de son BlondTest.

En cas d'égalité, le gagnant sera celui/celle qui aura répondu en premier.

Le concours débute le jeudi 29 juin 2023 et se clôture le mercredi 2 août 2023 à 23h59.

Article 6 Les gagnants seront contactés par email dans le courant du mois d'août.

Article 7 L'organisateur n'est pas responsable si le participant ne donne aucune suite à une demande d'informations complémentaires. Un message sera envoyé à l'adresse e-mail communiquée par le participant concerné. Si ce message reste sans réponse ou si les informations demandées ne parviennent pas à temps à l'organisateur, le participant concerné perd le droit à son prix.

Article 8 Chaque participant au présent concours accepte que ses données personnelles soient enregistrées par l'organisateur. Les données collectées par l'organisateur sont protégées par ce dernier conformément à la loi du 8 décembre 1992. Ces données personnelles sont destinées à l'usage de Bières de Chimay S.A et Fromages de Chimay S.C. exclusivement. Elles ne seront ni vendues ni partagées.

Article 9 Les gagnants du présent concours acceptent que leurs coordonnées personnelles (noms et prénoms) ainsi que leurs réponses soient rendues publiques sur le site Internet de l'organisateur ou sur tout autre support de communication.

Article 10 L'organisateur se réserve le droit d'intervenir à tout moment et de quelque manière

que ce soit, s'il l'estime nécessaire, pour assurer le bon déroulement du concours. Il se réserve aussi le droit de modifier ou d'annuler le concours sans préavis.

Article 11 La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.